



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AMÉNAGEMENT DU
CARREFOUR DES
COULEURES**

DOSSIER DE PRESSE

CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES

LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PHASE 2

2022-2024

- LA
DRÔ
ME -

LE DÉPARTEMENT



ÉDITO

En séparant les flux de circulation nationaux et locaux, l'opération d'aménagement du carrefour des Couleures améliore fortement la mobilité, pour les trajets de transit et pour les déplacements locaux en voiture, en transports en commun ou à vélo.

Plus de fluidité, moins de congestion, moins de pollution. Tout le monde y gagne, en temps de transports pour les usagers de l'agglomération Valence-Romans et du département de la Drôme, ainsi que pour les usagers en transit (liaisons autoroutières), en qualité d'entrée de ville pour les cyclistes et piétons, et en conditions d'accès et de desserte pour les commerçants du secteur. Cet aménagement s'appuie notamment sur une multimodalité renforcée, un accompagnement architectural et un traitement paysager harmonisé.

L'opération comporte aussi une forte dimension économique et sociale. L'État a attribué des marchés de travaux d'aménagements paysagers à des entreprises locales, Les Jardins de Provence, Valente et Id Verde ainsi que des marchés de travaux de génie civil à des groupements d'entreprises, notamment drômoises, Cheval TP et Oboussier TP pour les travaux du Plovier, puis Guintoli et Berthouly TP pour la phase qui démarre. 9200 heures de travail sur le chantier sont réservées à des personnes aujourd'hui éloignées de l'emploi.

Éric TANAYS

Directeur régional délégué de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

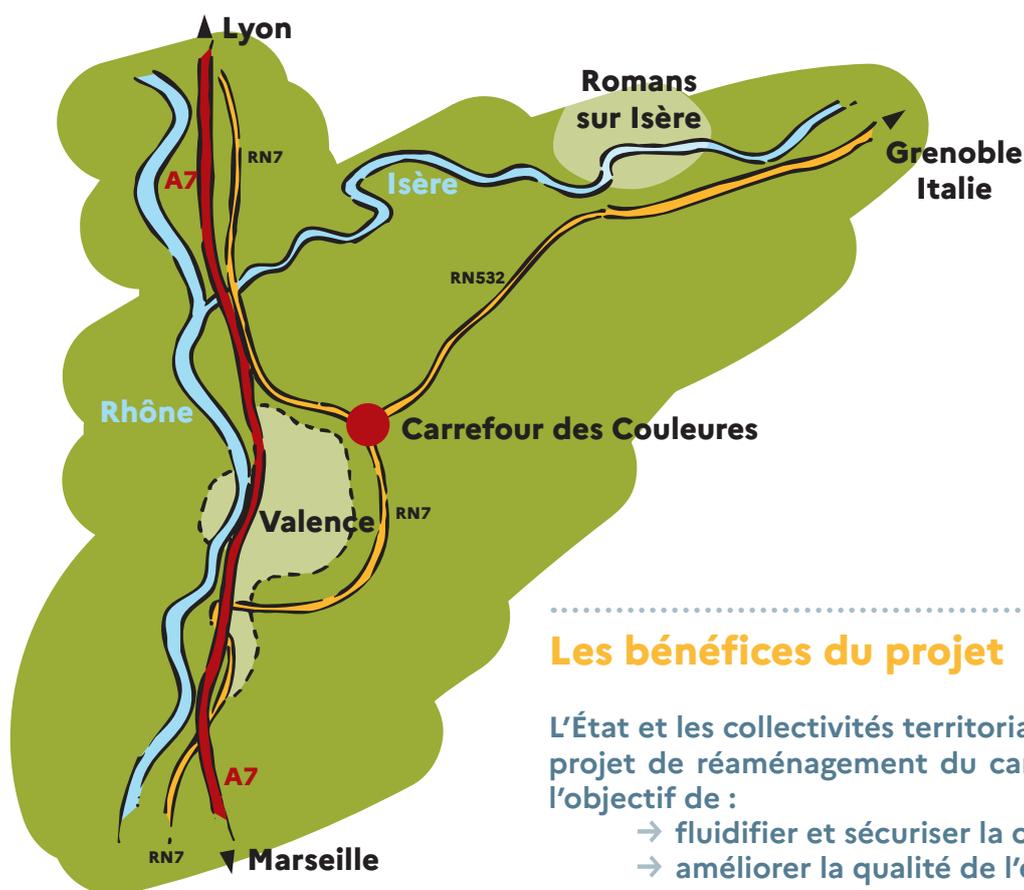
- p. 4 **RÉTROSPECTIVE DU PROJET**
- p. 6 **2022-2024**
CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DES COULEURES
- p. 7 **AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DESSERTE**
ET FAVORISER LA MULTIMODALITÉ
- p. 9 **AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ENTRÉE DE VILLE**
- p. 10 **UN CHANTIER EN PLUSIEURS ÉTAPES**
- p. 13 **ZOOM SUR...**
LES 2 OUVRAGES D'ART SUPPORTANT LA RN7
- p. 14 **ZOOM SUR...**
LES 4 DOUBLES-BASSINS DE TRAITEMENT DES EAUX
- p. 15 **L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET**
- p. 17 **UN CHANTIER RESPONSABLE**
- p. 18 **QUI FAIT QUOI ?**
- p. 19 **FINANCEMENT ET PARTENARIAT**
- p. 20 **UN DISPOSITIF D'INFORMATION**
AU FIL DU CHANTIER

RÉTROSPECTIVE DU PROJET

Le carrefour des Couleures, la convergence de nombreux trafics

Le carrefour des Couleures se situe sur les communes de Valence et de Saint-Marcel-lès-Valence. C'est un carrefour giratoire à 7 branches faisant la jonction entre les routes nationales 7 et 532, la route départementale 432 et l'avenue de Romans. Il constitue une porte d'entrée pour accéder au cœur de ville de Valence.

Point noir du réseau routier de l'agglomération, il est régulièrement saturé aux heures de pointe en semaine, ainsi que le samedi après-midi pour accéder aux zones commerciales de Laye et des Couleures. Il sert également d'itinéraire de délestage de l'autoroute A7 quand elle est coupée ou saturée, notamment lors des grands déplacements estivaux.



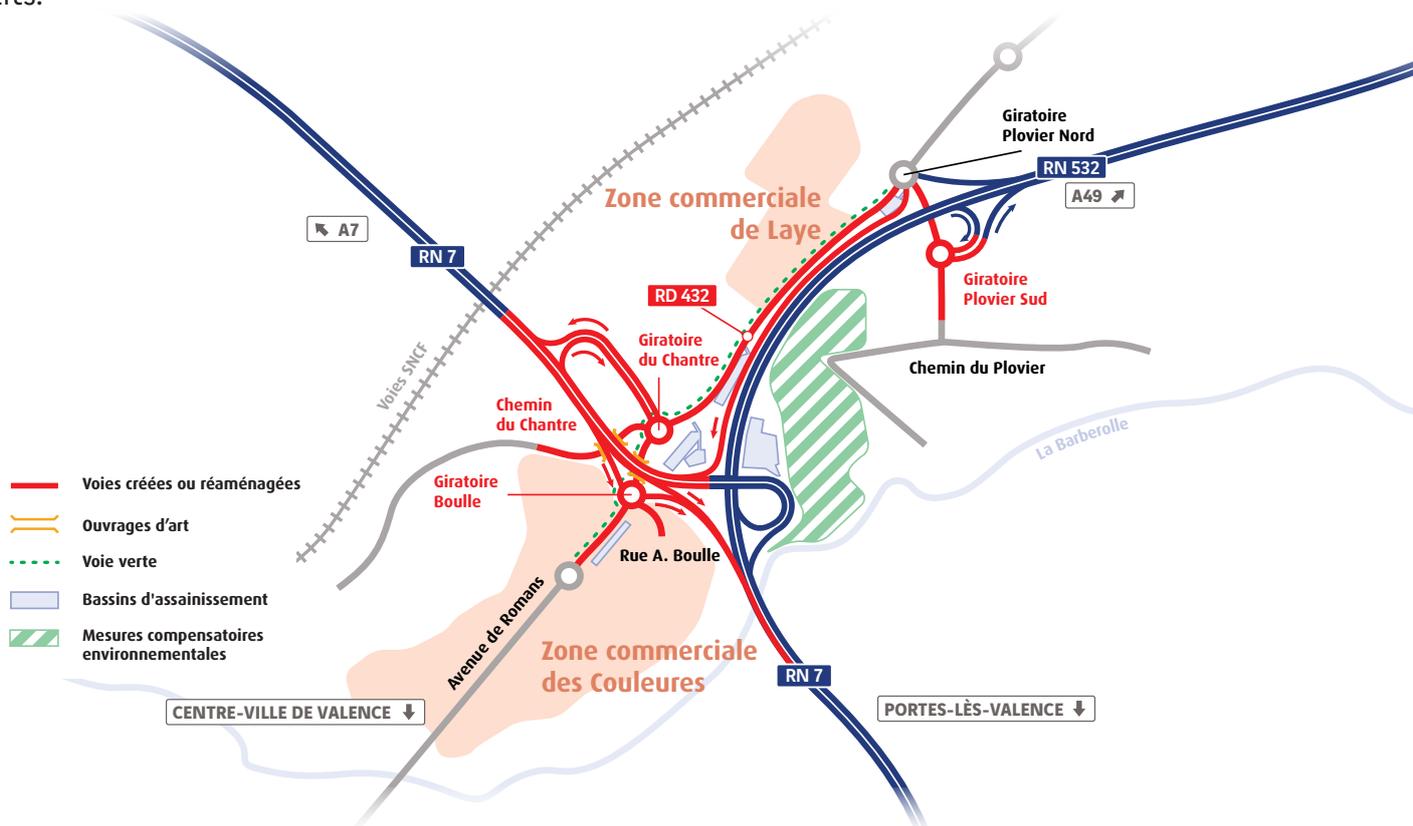
Les bénéfices du projet

L'État et les collectivités territoriales se mobilisent autour du projet de réaménagement du carrefour des Couleures dans l'objectif de :

- fluidifier et sécuriser la circulation ;
- améliorer la qualité de l'entrée de ville pour l'ensemble des usagers ;
- améliorer l'efficacité des transports en commun et des modes doux sur le carrefour.

Des travaux d'utilité publique

Après une large concertation menée en 2015, l'opération d'aménagement du carrefour des Couleures a été déclarée d'utilité publique le 6 novembre 2019. Le projet prévoit notamment la création de deux ponts permettant la liaison directe des flux de circulation de la RN7 et la RN532 sans passer par le rond-point des Couleures, supprimé et remplacé par deux ronds-points plus petits.



Une première phase de travaux en 2021

L'année 2021 a permis de réaliser les travaux de réaménagement du secteur du Plovier à Saint-Marcel-lès-Valence. Première phase préalable et nécessaire au lancement des principaux travaux d'aménagement du carrefour des Couleures, elle a permis la réalisation :

- d'un nouveau giratoire au Plovier Sud,
- d'un cheminement piéton sécurisé entre les 2 giratoires du Plovier Nord et Sud,
- d'un bassin d'assainissement,
- et d'une bretelle d'entrecroisement depuis le giratoire du Plovier Nord permettant de rejoindre dès à présent la RN532 et la RN7 en direction du Sud.



Cette nouvelle voie d'accès direct à la RN532 depuis Saint-Marcel-lès-Valence permet d'éviter le carrefour des Couleures, ce qui contribue dès à présent à l'amélioration des conditions de circulation dans le secteur.

2022-2024

CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DES COULEURES

Avril 2022 : démarrage du chantier

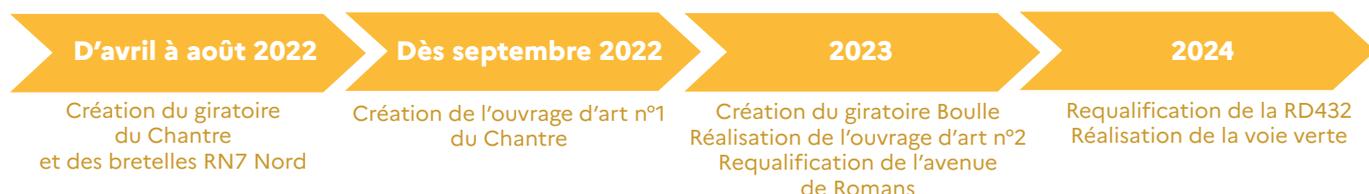
Programmé jusqu'au second semestre 2024, le chantier va démarrer physiquement le 19 avril 2022, après une période de préparation de 3 mois. Les principaux aménagements du carrefour des Couleures seront réalisés durant cette seconde phase de travaux, avec notamment :

- la création de deux nouveaux giratoires (Chantre et Boulle) en remplacement du grand giratoire actuel ;
- la création de deux ouvrages d'art qui supporteront la RN7, respectivement au-dessus du chemin du Chantre et entre les deux nouveaux giratoires Boulle et Chantre ;
- la réalisation de bretelles d'entrée et de sortie depuis et vers la RN7 Nord et Sud ;
- l'aménagement de la RD432 entre le futur giratoire du Chantre et le giratoire du Plovier Nord ;
- la création d'une voie verte depuis l'avenue de Romans jusqu'au giratoire du Plovier Nord ;
- la requalification de l'extrémité de l'avenue de Romans ;
- la création d'un système d'assainissement pour traiter l'ensemble des eaux issues de la route.

Toutes ces étapes comprennent la réalisation de terrassements importants et de chaussées neuves, ainsi que la mise en place de différents réseaux enterrés et l'installation de la nouvelle signalisation.

Les aménagements paysagers définitifs seront réalisés après cette phase de travaux.

Calendrier de la phase 2



Chiffres-clés de la phase 2

28 M€
montant total
de l'opération

30
mois de travaux

4
doubles-bassins
d'assainissement

2
nouveaux giratoires

100 000 m³
de terres
déplacées

2
ouvrages d'art

9 350
arbres et arbustes
plantés

1 300 m
de voie verte

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DESSERTE ET FAVORISER LA MULTIMODALITÉ

Le réaménagement du carrefour des Couleurs permettra de rendre la circulation plus fluide et plus sûre pour tous les types d'usages : voitures, modes doux et transports en commun.

Fluidité • Sécurité • Confort

→ Séparer les flux nationaux et locaux

La modification du carrefour des Couleurs va permettre de séparer les flux de transit local (avenue de Romans, RD432) et national (liaisons RN7 Nord vers RN7 Sud et RN532). Les usagers en transit national pourront ainsi éviter le carrefour des Couleurs. Les temps de parcours diminueront pour tous les habitants de l'agglomération valentinoise circulant dans ce secteur. L'amélioration des conditions de circulation au niveau de la zone des Couleurs apportera une meilleure sécurité des usagers en réduisant considérablement les phénomènes de congestion.

Desserte • Modes actifs • Multimodalité

→ Favoriser les modes de déplacement doux

Aucune piste ou bande cyclable n'est actuellement présente autour du carrefour des Couleurs. L'opération de réaménagement prévoit la réorganisation de la traversée cyclable du secteur. Des aménagements sont ainsi prévus sur l'ensemble du projet pour assurer la continuité de la traversée cyclable entre Valence et Saint-Marcel-lès-Valence en sécurité et promouvoir ainsi l'usage des modes actifs. Une voie verte, de 3m de large, séparée de la chaussée et équipée de barrières chicanes en bois à chaque intersection, sera ainsi créée depuis l'avenue de Romans jusqu'au giratoire du Plovier Nord.



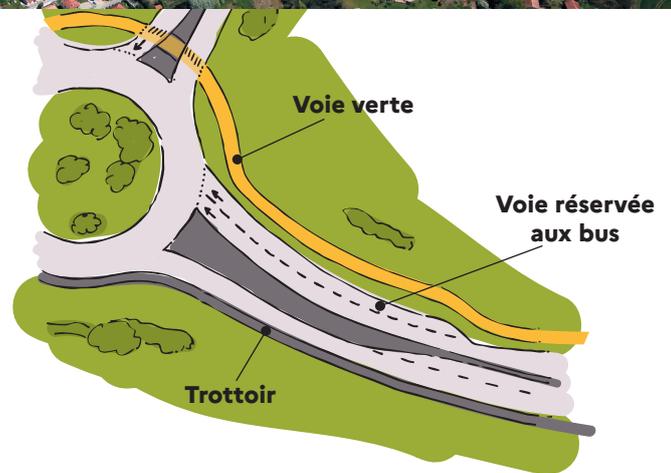
Voie verte, RD432 et nouvelle voie d'entrecroisement le long de la RN532 (vue vers le nord-est)



→ **Renforcer l'efficacité des transports en commun**

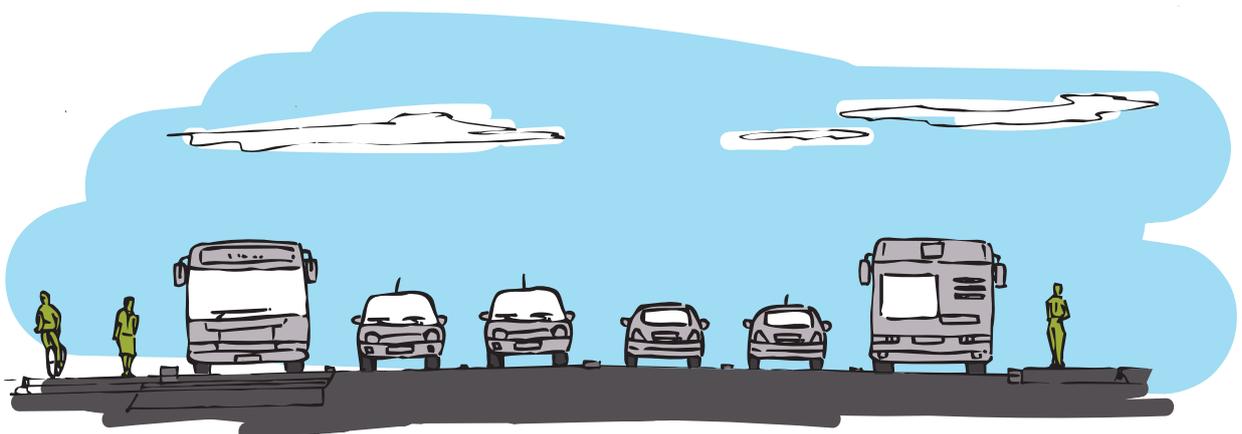
Le carrefour des Couleures est emprunté par les lignes 14 et 15 ainsi que la ligne interCitéa. Leurs temps de parcours étant dépendants de la fluidité du trafic, notamment sur le carrefour des Couleures, la dissociation des flux locaux et nationaux permettra d'améliorer les conditions de circulation des bus et la fiabilité des horaires de passage.

L'opération de réaménagement du carrefour des Couleures intègre la mise en place de dispositifs spécifiques pour les bus, comme des voies en sites propres en approche des giratoires pour permettre aux bus de doubler les files d'attente des voitures. L'ensemble des arrêts de bus seront sécurisés et aménagés.



→ **Proposer un espace sécurisé pour chaque usage**

L'organisation du partage de la chaussée offrira des aménagements facilitant la circulation et améliorant la sécurité pour tous les types d'utilisateurs. La requalification de l'avenue de Romans sera la concrétisation de cette multimodalité, avec 2 voies pour les véhicules légers dans les deux sens de circulation, une voie bus dans chaque sens, un trottoir côté Sud et une voie verte côté Nord.



Avenue de Romans (vue vers l'est)

AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ENTRÉE DE VILLE

Une intégration architecturale et paysagère concertée pour allier fonctionnalité et qualité d'entrée de ville.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble des partenaires ont porté une attention particulière à l'insertion architecturale, environnementale et paysagère du projet pour offrir aux Valentinois une entrée de ville à la fois fonctionnelle et qualitative.

Une reconquête paysagère

En concertation avec les collectivités et partenaires du projet, le réaménagement des voiries du carrefour des Couleurs s'accompagne d'un projet paysager de qualité. Le projet prévoit ainsi une armature végétale renforcée (9 350 arbres et arbustes plantés) avec l'introduction d'essences locales adaptées au climat et aux sols. Les aménagements de voirie ont eux-mêmes été intégrés de manière douce dans leur environnement (modèles des bassins, adoucissement de talus, etc.). Ce projet paysager a notamment été établi en lien avec les caractéristiques du vallon et de l'espace naturel sensible de la Barberolle.

Intégration des ouvrages d'art

Réalisations majeures du projet, les deux ouvrages d'art seront l'une des portes d'entrée de la ville de Valence. Leurs caractéristiques et architectures ont été élaborées par des spécialistes et architectes puis concertées avec les partenaires afin de répondre aux enjeux d'intégration dans le paysage et de mise en valeur du patrimoine (en savoir plus page 13).

1% paysage, développement et cadre de vie

La politique « 1% paysage, développement et cadre de vie » a pour objectif de faire de la valorisation des paysages un facteur de développement économique et touristique. Elle concourt à l'amélioration du cadre de vie, dont le paysage est une composante essentielle. Elle intervient en complément des mesures réglementaires de prise en compte du paysage, prévues dans le cadre de l'aménagement d'une infrastructure.

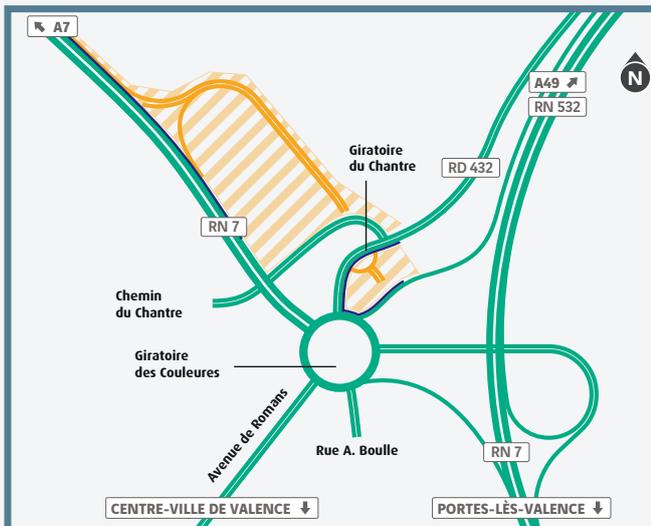
Mise en place sur l'opération du carrefour des Couleurs et menée par l'État en étroite collaboration avec les collectivités et les acteurs locaux, elle vise à produire un effet « levier » fort pour développer des projets exemplaires et des actions en faveur des paysages aux abords des nouvelles infrastructures routières.



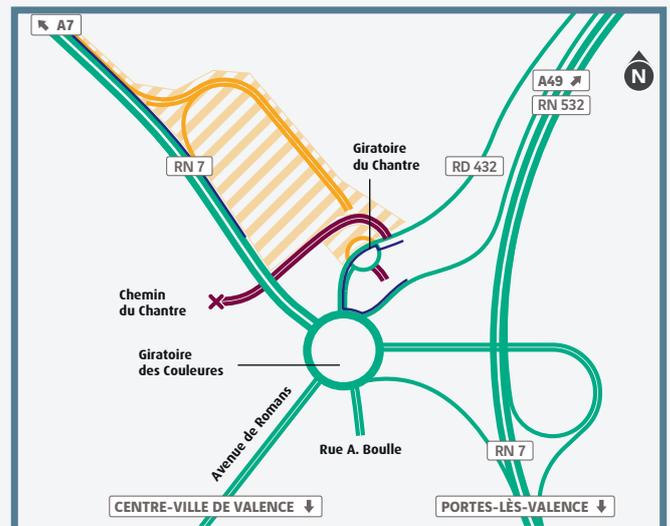
UN CHANTIER EN PLUSIEURS ÉTAPES

Afin de minimiser la gêne aux usagers, riverains et commerçants, les services de l'État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et DIR Centre-Est) et leurs partenaires sont particulièrement vigilants au maintien des conditions d'accès et de circulation en phase travaux. Pour ce chantier technique et complexe, le phasage des travaux a ainsi été conçu pour en réduire les impacts et optimisé pour en limiter la durée. Ce phasage est indicatif et susceptible d'être amélioré et ajusté tout au long des travaux.

2022



Étape 1
Durée estimée : 0,5 mois



Étapes 2 et 3
Durée estimée : 3,5 mois
À partir de mai 2022 : fermeture temporaire du chemin du Chantre (déviation via avenue de Romans).



Étape 4
Durée estimée : 4 mois
À partir de septembre 2022 : fermeture partielle de la RN7 Nord et bascule de la circulation sur les bretelles créées.

- Voirie circulée
- Voirie en travaux
- Zone de travaux
- Voirie fermée
- Zone de terrassement
- Séparateurs Modulaires de Voies (SMV)
- = Ouvrage d'art

2023 et 2024

Les étapes de travaux décrites ci-dessous sont données à titre indicatif. Le phasage pourra être affiné en fonction de l'avancement des travaux.



Étape 5

Durée estimée : 2 mois

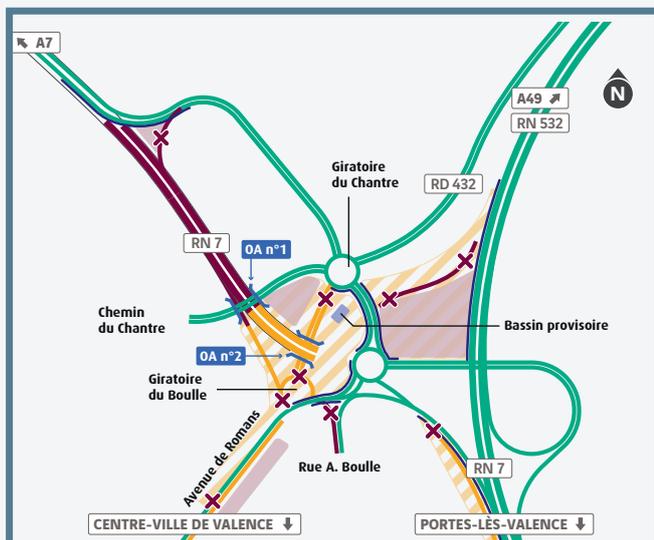
Fermeture du chemin du Chantre (déviation via avenue de Romans).
Fermeture de la bretelle existante RN532 Nord vers giratoire des Couleurs : échanges Romans-Valence par l'échangeur du Plovier.



Étape 6

Durée estimée : 6 mois

Circulation assurée sur voies provisoires.
Échanges Romans-Valence par l'échangeur du Plovier.
Entrée sur la zone des Couleurs via rue André Boule interdite / sortie autorisée.



Étape 7

Durée estimée : 4 mois

Circulation assurée sur voies provisoires.
Échanges Romans-Valence par l'échangeur du Plovier.
Entrée sur la zone des Couleurs via rue André Boule interdite / sortie autorisée.



Étape 8

Durée estimée : 2 mois

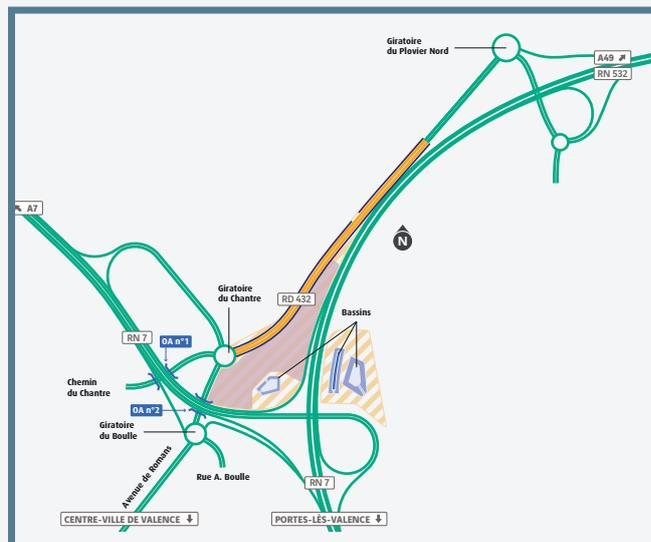
Circulation assurée sur voies provisoires.
Échanges Romans-Valence par l'échangeur du Plovier.
Entrée et sortie de la zone des Couleurs via avenue de Romans.



Étape 9

Durée estimée : 3 mois

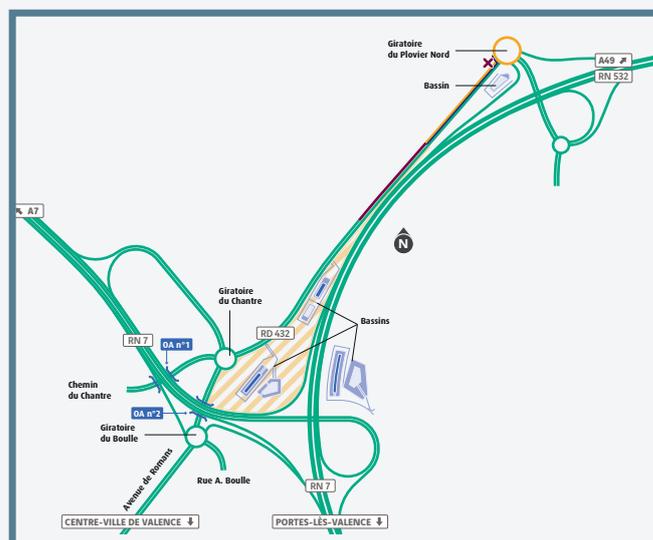
Fermeture partielle de l'échangeur des Couleures : accès par l'échangeur du Plovier.



Étape 10

Durée estimée : 3 mois

Circulation maintenue en 2x2 voies réduites sur la section sud de la RD432. Alternat possible.



Étape 11

Durée estimée : 1 mois

Circulation alternée sur la section nord de la RD432. Fermeture de nuit du giratoire Plovier (réfection enrobé).

- Voirie circulée
- Voirie fermée
- Voirie en travaux
- Zone de travaux
- Zone de terrassement
- Séparateurs Modulaires de Voies (SMV)
- = Ouvrage d'art

ZOOM SUR...

LES 2 OUVRAGES D'ART SUPPORTANT LA RN7

En s'appuyant sur les contributions lors de la concertation publique, la conception des ouvrages d'art permettant aux usagers en transit d'éviter le carrefour des Couleurs a été étudiée de façon à ce qu'ils s'intègrent au maximum dans leur environnement.

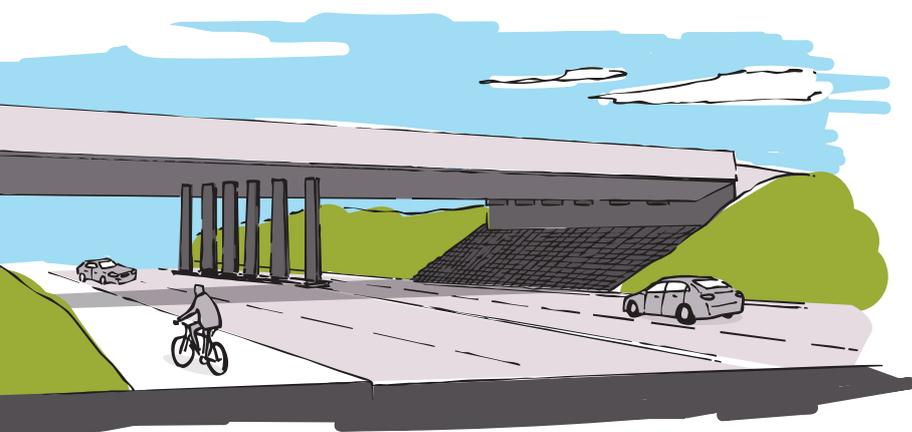
OUVRAGE D'ART N°1

Pont au-dessus du chemin du Chantre

Ce premier ouvrage d'art sera situé au-dessus du chemin du Chantre. C'est un pont encaissé particulièrement discret. Les murs de soutènements retenant les talus externes sont courbes pour accompagner l'entrée du tunnel. Les parois internes sont réalisées en béton clair lisse, avec un traitement anti-graffiti. Le talus est végétalisé et traité en prairie.



Vue vers l'est



Vue vers l'est

OUVRAGE D'ART N°2

Pont au-dessus de l'avenue de Provence

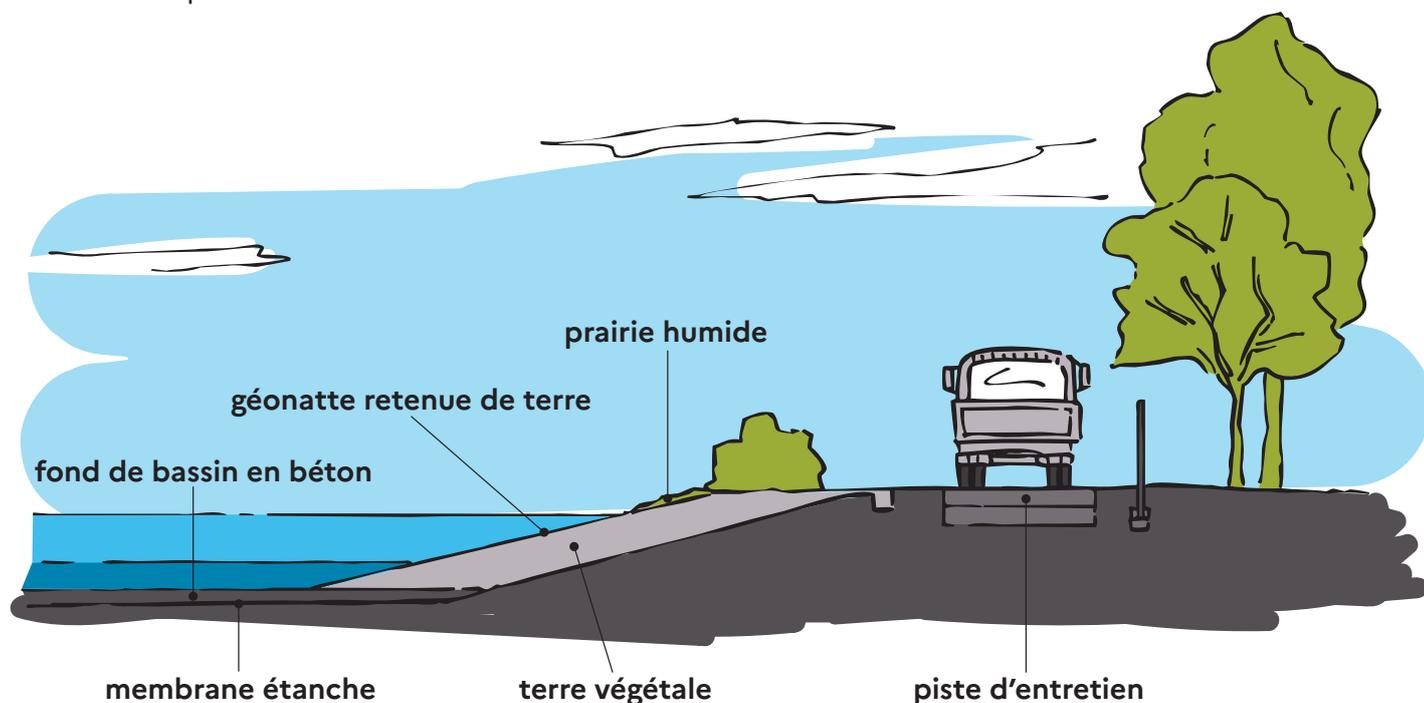
Le second ouvrage d'art sera construit entre les futurs giratoires Boule et Chantre. Il est soutenu par une rangée de 6 piles de béton armé, dont les faces sont torsées. Les perrés latéraux sont revêtus d'un parement de pierre calcaire type Pierre de Ruoms, irrégulier et non praticable. Les garde-corps corniches sont habillés d'une peau métallique.

ZOOM SUR...

LES 4 DOUBLES-BASSINS DE TRAITEMENT DES EAUX

Après un premier bassin d'infiltration créé en 2021 dans le secteur du Plovier, le chantier de réaménagement des Couleurs prévoit l'installation de 4 doubles-bassins de rétention et d'infiltration supplémentaires.

Ces bassins à ciel ouvert, hormis ceux couverts prévus côté Sud de l'avenue de Romans, seront alimentés par ruissellement direct des eaux de chaussée.



À quoi servent ces ouvrages ?

Ces 4 doubles-bassins constituent un système de gestion basé sur la collecte, le tamponnement et l'infiltration des eaux ruisselées sur les voiries. Ils permettent également de gérer la pollution chronique et accidentelle. Le positionnement des bassins a été déterminé grâce à une étude hydrogéologique pour permettre de recueillir l'ensemble des eaux de ruissellement et des eaux pluviales et limiter les risques de pollution notamment en direction du captage des Couleurs.

L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET

Située dans un environnement péri-urbain, à proximité de la rivière de la Barberolle et du périmètre de protection du captage en eau potable de la ville de Valence, l'opération du carrefour des Couleurs veille au respect et à la prise en compte des enjeux environnementaux présents sur le secteur.

Une démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) engagée

Dans le respect des engagements et politiques publiques portés par l'État, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée, bien en amont des travaux, dans l'élaboration et la mise en place de mesures d'évitement et de réductions d'impacts visant à limiter les effets du projet.

À la conception du projet

- **un périmètre limitant les emprises** et favorisant le réaménagement sur place de l'existant tout en intégrant la multimodalité et en promouvant les modes actifs ;
- **un projet avec des aménagements** permettant de protéger la ressource en eau et d'éviter les zones à enjeux écologiques ;
- **une opération limitant l'apport extérieur de matériaux** ;
- **un calendrier respectant les périodes de reproduction** pour la faune sauvage et les périodes de développement de la flore ;
- **un projet intégrant une requalification paysagère** permettant la reconstitution d'espaces naturels écologiques (14 ha d'habitats naturels recréés).

En phase chantier

- **l'application des mesures de préservation de la Barberolle** ;
- **un respect des emprises** et un balisage des zones sensibles ;
- **une pollution lumineuse réduite** pour limiter l'impact sur la faune nocturne ;
- **le suivi par un écologue** pour garantir le respect des engagements environnementaux.



Les entreprises intervenant sur le chantier sont engagées dans une démarche de réduction des impacts sur l'environnement : optimisation des ressources, maîtrise des consommations d'énergie, gestion des déchets, réduction des nuisances, prévention des risques de pollution...

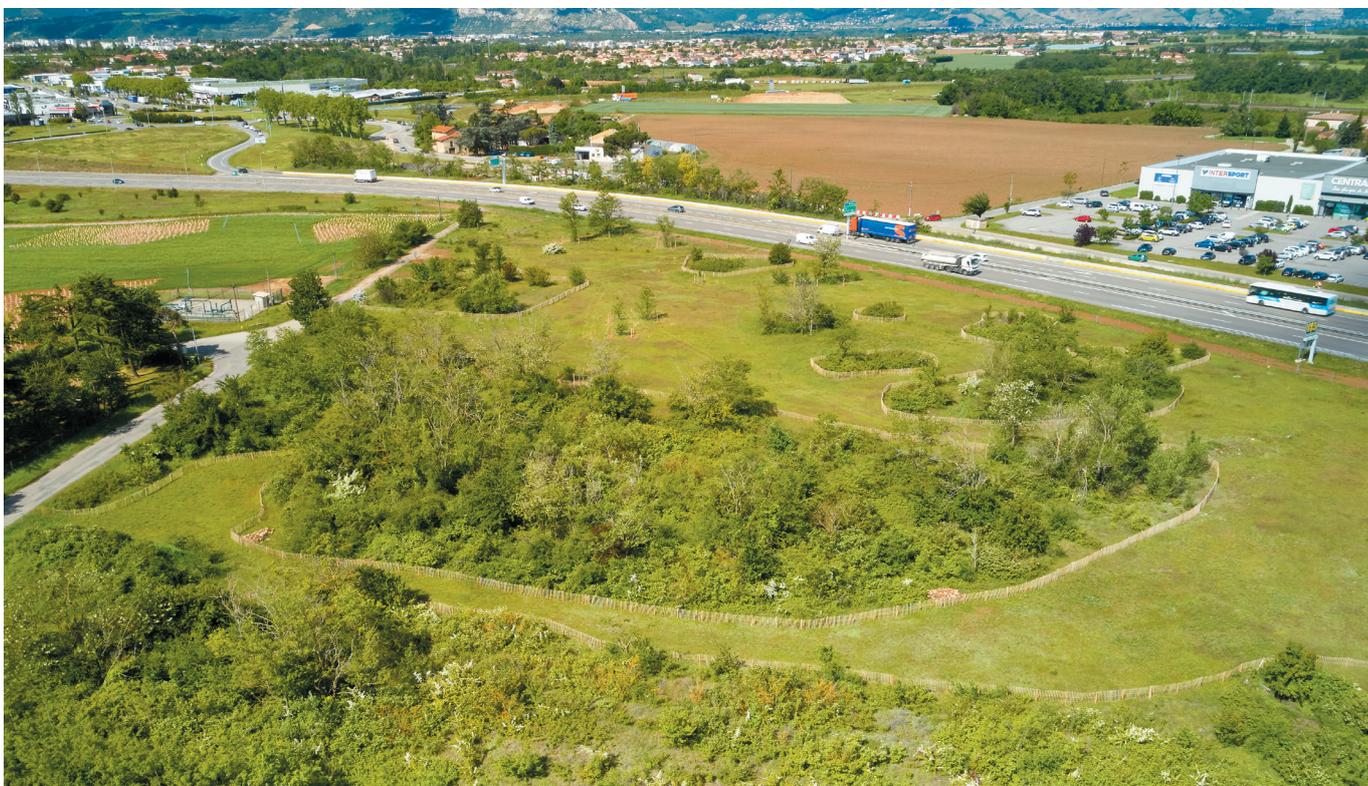
Les mesures de compensation

Préalablement au démarrage des travaux routiers et conformément à ses engagements, l'État a réalisé des mesures compensatoires environnementales, en collaboration avec Valence Romans agglomération.

Ces mesures compensatoires consistent à recréer des habitats naturels écologiques pour la faune et la flore sur des parcelles appartenant à l'État, ainsi qu'à aménager une zone prairiale destinée à l'éco-pâturage. Ces actions ont été menées en 2020 et ont permis de compenser l'impact résiduel du projet avant le démarrage du chantier.

De jeunes plants et arbustes ont été plantés en 2021 et des hibernaculums (refuges naturels pour reptiles) ont été créés sur un secteur situé à l'Est de la RN532, entre la zone du Pas-du-Buis et la Barberolle.

Le réaménagement naturel de cet espace permet d'offrir aujourd'hui une continuité avec le projet d'extension de l'espace naturel sensible de la Barberolle, porté par Valence Romans agglomération.



Renaturation d'une ancienne parcelle en friche entre la RN532 et la zone du Pas du Buis au Plovier

Préservation de la ressource eau

Le vallon de la Barberolle est l'un des principaux éléments naturels à proximité du projet. Toutes les mesures seront prises en phase chantier pour contenir le risque de pollution vers la rivière.

Le projet est également concerné par la zone de captage d'alimentation en eau potable des Couleures. Les bassins d'assainissement offriront une protection de la ressource en eau en évitant le déversement de polluants dans le sol et vers la nappe. L'ensemble de ces dispositions permettra ainsi de préserver la qualité de l'eau et de protéger la rivière.



UN CHANTIER RESPONSABLE

Une clause d'insertion sociale a été inscrite au marché de travaux pour répondre et contribuer à l'intégration des personnes éloignées de l'emploi.

#Recruter • Former • Insérer

→ Qu'est-ce qu'une clause d'insertion ?

Depuis 2019, le code de la commande publique intègre la notion de développement durable et sa dimension sociale. Les maîtres d'ouvrage intègrent ainsi des exigences d'ordre social dans leurs marchés publics. Ils peuvent par exemple réserver une part du travail généré par le marché à des personnes éloignées de l'emploi ou rencontrant des difficultés professionnelles.

→ 9 200 heures d'insertion

Une telle clause a été inscrite au marché de travaux de réaménagement du carrefour des Couleures, en collaboration avec la plateforme emploi de Valence. En répondant au marché, les entreprises sont engagées à respecter cette clause et à participer au dispositif d'insertion.

.....
9 200 heures d'insertion sont ainsi programmées sur le chantier
dont **1 840 heures dédiées à la formation.**
.....

→ Le rôle de la plateforme emploi

Sous l'impulsion de la ville de Valence, la plateforme emploi de l'entreprise et de la formation s'est dotée en 2010 d'un service entièrement dédié à la mise en œuvre de ces clauses d'insertion. La plateforme emploi propose une présélection de publics cibles ainsi qu'une liste des structures d'insertion par l'activité économique en Drôme-Ardèche.



Quelles sont les personnes concernées ?

- Les demandeurs d'emploi de longue durée
- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Les allocataires de minima sociaux (RSA, ASS, ATA...)
- Les travailleurs en situation de handicap
- Les jeunes de moins de 26 ans à faible niveau de formation (niveau 5 et inférieur)
- Les jeunes de moins de 26 ans diplômés, sans emploi depuis plus de 6 mois
- Les bénéficiaires du dispositif d'insertion par l'activité économique ou équivalent (E2C, EPIDE)

QUI FAIT QUOI ?



Le maître d'ouvrage

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du carrefour des Couleures. Service de l'État en région, la DREAL met en œuvre les politiques du Ministère de la Transition Écologique (MTE) et du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT). La DREAL est appuyée par des coordonnateurs environnement et sécurité.



Le maître d'œuvre

La direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR-CE) assure la maîtrise d'œuvre de l'opération. Elle a réalisé les études, coordonne le chantier et veille à la bonne exécution des travaux. Elle est assistée de plusieurs contrôles extérieurs de travaux pour veiller à leur conformité aux règles de l'art, normes en vigueur et exigences du marché.



Les exploitants

Le réseau routier national est exploité par la direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR-CE), représentée au niveau local par le district de Valence et le centre d'exploitation et d'intervention d'Alixan.

Le réseau routier local est exploité par le Conseil départemental de la Drôme pour la route départementale 432, et par les communes de Valence et de Saint-Marcel-lès-Valence pour les voiries communales.



Les entreprises du chantier

L'entreprise de travaux publics GUINTOLI (groupe NGE) est titulaire du marché de travaux de cette deuxième phase. Elle est accompagnée des co-traitants suivants : SIORAT, E.H.T.P, NGE GC, BERTHOULY TP, CAMPENON BERNARD CENTRE EST, AGILIS et EUROVIA DALA. Des sous-traitants interviendront également sur le chantier.



Les partenaires techniques

Bureaux d'études, architectes, paysagistes, gestionnaires de réseaux...

FINANCEMENT

Inscrite au contrat de plan État Région 2015/2020, l'opération d'aménagement du carrefour des Couleures est conduite par l'État.

.....
Coût du projet d'aménagement du carrefour des Couleures
28 millions d'euros
.....

S'agissant d'une opération portant sur le réseau routier national en interaction avec le réseau routier communal et départemental, une clé de financement a été mise en place entre l'État et les principales collectivités concernées :

- 64,3% financés par l'État (18M€)
- 34,3% financés par le Conseil départemental de la Drôme (9,61M€)
- 1,4% financés par Valence Romans agglomération (0,39M€)

Un comité de pilotage (CoPil) est organisé pour permettre à l'ensemble des partenaires locaux et financiers de connaître l'avancement de l'opération et d'acter les grandes décisions (approbation du dossier d'enquête publique, validation du phasage, coût, choix architecturaux, etc.)

Présidé par la Préfète de la Drôme, le CoPil associe les présidents du Conseil départemental de la Drôme et de l'agglomération valentinoise, les maires de Valence et Saint-Marcel-lès-Valence, la présidente du ScoT du Grand Rovaltain, la présidente de Valence Romans Déplacements, la DREAL et la DIR-CE.

UN DISPOSITIF D'INFORMATION AU FIL DU CHANTIER



Un site dédié

Pendant toute la durée de l'opération, riverains, commerçants et usagers peuvent s'informer sur les actualités du chantier et le phasage des travaux, retrouver l'ensemble des cartes et documents liés au projet sur le site internet :

→ www.carrefourdescouleurs.fr



Un système d'alerte

N'hésitez pas, abonnez-vous depuis le site internet dédié aux actualités du chantier. Vous recevrez une notification à chaque nouvelle information disponible durant le chantier.

Contact presse

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

- Tél : 04 26 28 60 00
- Mél : com.dir.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
- Adresse physique : 5, place Jules Ferry 69006 Lyon
- Adresse postale : 69453 Lyon Cedex 06
- www.carrefourdescouleurs.fr